

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION - *Transport à la demande*

## Informations personnelles :

Madame       Monsieur      DATE DE NAISSANCE : ..... / ..... / .....

NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... COMMUNE : .....

N° TÉLÉPHONE : ..... E-MAIL : .....

CONTACT FAMILLE (facultatif) : .....

## Conditions donnant droit au service : *Merci de fournir le justificatif correspondant*

- Personne âgée de plus de 75 ans** (*photocopie de la carte d'identité*)
- Personne à Mobilité Réduite** (*photocopie de la Carte Mobilité Inclusion ou attestation MDPH...*)
- Bénéficiaire de l'APA** (*photocopie de la notification de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie*)
- Demandeur d'emploi ou personne en insertion professionnelle** (*photocopie de l'attestation France Travail, prescription de la Mission Locale Jeunes ou d'un travailleur social...*)
- Jeune âgé de 15 à 18 ans** (*photocopie de la carte d'identité + autorisation parentale*)

## Demande de dérogation :

- Je souhaite bénéficier du service de manière temporaire pour des raisons médicales (*fournir un certificat médical attestant des difficultés à se déplacer*)
- Je souhaite bénéficier du service pour accéder aux permanences de la Maison France Services, aux ateliers numériques ou à une formation (*transmettre la prescription ou la convocation*)

## Renseignements sur ma situation :

### Personne à Mobilité Réduite :

- Je me déplace en fauteuil
- J'ai besoin d'aide pour me diriger ou m'installer dans le véhicule

### Personne à faibles ressources : Je souhaite bénéficier du tarif réduit (-50%)

(*Merci de fournir un avis d'imposition ou une attestation CAF certifiant d'un quotient familial < 760*)

## Finalisation de l'inscription au service de transport à la demande :

- Je certifie l'exactitude des renseignements fournis dans ce formulaire
- Je déclare avoir pris connaissance et accepte le règlement intérieur du service de TAD (modalités principales sur ce dépliant), et m'engage ainsi à en respecter les dispositions

DATE : ... / ... / .....

SIGNATURE :

# Avec le Transport A la Demande, Bugey-Sud facilite vos déplacements !

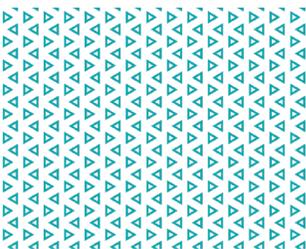


## Les bénéficiaires

Personnes âgées de plus de 75 ans,  
Personnes à Mobilité Réduite,  
Bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie),  
Demandeurs d'emploi et personnes en insertion professionnelle,  
Jeunes âgés de 15 à 18 ans.

Des dérogations peuvent être accordées :

- en cas de rendez-vous à la Maison France Services, ou inscription aux ateliers numériques ou à une formation,
- en cas d'handicap temporaire ou pour raisons médicales.



## Comment en bénéficier ?

- **S'inscrire** au préalable auprès de la communauté de communes Bugey-Sud en retournant le formulaire et les justificatifs correspondants.
- **Réserver** un trajet au plus tard la veille avant 12h en appelant la centrale de réservation "Allô la Région vous transporte" au **04 8000 7000**.

*Pour un trajet le lundi, réserver avant le vendredi midi.*



## Les tarifs

Trajet aller jusqu'à <b>10 km</b>	<b>3€</b> Tarif réduit : 1€50
Trajet aller à partir de <b>11 km</b>	<b>5€</b> Tarif réduit : 2€50
Trajet accompagnant	<b>1€</b>

*Pour bénéficier du tarif réduit (-50%), il faut justifier d'un quotient familial inférieur à 760 (selon attestation CAF ou selon revenu fiscal de référence sur 12 mois et le nombre de parts fiscales).*



## Les horaires

Service ouvert du lundi au vendredi, hors jours fériés.

**De 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.**

Plus d'informations sur  
[www.ccbugeysud.com](http://www.ccbugeysud.com)

Tél. 04 8000 7000





## PARCOURS D'UN USAGER

### 1. *Inscription*

Hors dérogation, l'utilisateur est inscrit automatiquement dans un délai d'une semaine après réception du formulaire.



### 2. *Réservation au 04 8000 7000*

Anticiper, préciser à la centrale de réservation la date, l'horaire ainsi que les adresses de prise en charge et lieu de dépose (taper 1 pour sélectionner le TAD, ensuite taper 01 pour sélectionner le département de l'Ain)

### 3. *Ponctualité*

Être prêt 5 min avant au lieu de rendez-vous.



### 4. *Règlement du trajet*

Prévoir de la monnaie (à défaut : un chèque)



### 5. *Transport*

2 prises en charge distinctes :

→ **Porte-à-point** : du domicile à des points de dépose vers le centre de Belley et Culoz-Béon.

→ **Porte-à-porte** : du domicile à l'adresse :

- pour les Personnes à Mobilité Réduite,
- pour les destinations en dehors du centre de Belley et Culoz-Béon.



# TERRITOIRE D'INTERVENTION

## du transport à la demande Bugey-Sud

Seuls les habitants de Bugey-Sud peuvent bénéficier du service.

### Prise en charge

Sur le domaine public, à proximité immédiate du domicile pour tous les usagers.

### Liste des points de dépôt

#### 📍 DESTINATION BELLEY

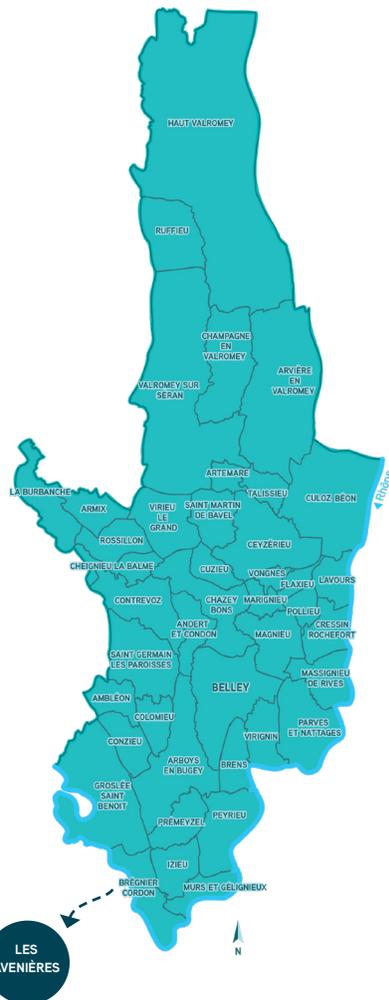
- Place des Terreaux
- Boulevard du Mail
- Ilot Baudin (Vieille Porte)
- Cathédrale
- Bon Repos (EHPAD)
- Paul Chastel (Maison France Services)
- Ilot Grammont (Auchan)
- Salle de l'Amitié
- Juvanon du Vachat (France Travail)
- Charles de Gaulle (Aldi)
- Centre hospitalier
- Hoff (Intégral - pôle associatif)
- Ousson (Centre commercial Carrefour)
- Coron
- Sonod
- Charignin (Maison de retraite)
- Pélissière (Route de Lyon)
- Louvatière
- Château-Larron
- Cimetière

#### 📍 DESTINATION CULOZ-BÉON

- Gare de Culoz
- Place de la Mairie
- Poste
- Rue des Ecoles
- Carrefour
- Intermarché

#### 📍 AUTRES DESTINATIONS EN BUGEY-SUD

A l'adresse.



#### **EXCEPTION** : Les Avenières

Le vendredi matin (uniquement pour les habitants de Brégnier-Cordon, Groslée-Saint-Benoit et Izieu).



# RÈGLES D'USAGE DU SERVICE

## *de transport à la demande Bugey-Sud*

- 1.** Pour bénéficier du service de transport à la demande (TAD), chaque usager doit habiter le territoire de Bugey-Sud, remplir les conditions et compléter au préalable le formulaire d'inscription (à retourner à la communauté de communes accompagné des justificatifs).
- 2.** Chaque usager inscrit peut réserver au maximum 2 trajets Allers-Retours par semaine (ou 4 trajets par semaine), dans la limite des places disponibles.
- 3.** Les demandes de réservation sont prises en compte par ordre chronologique. La centrale de réservation pourra recontacter un usager pour lui proposer de décaler la prise en charge afin d'optimiser les trajets.
- 4.** La centrale de réservation pourra refuser des demandes :
  - en cas de manque de disponibilité,
  - si la demande concerne un demandeur d'emploi, jeune de 15/18 ans ou usager bénéficiant de dérogation (hors raisons médicales) qui souhaite réaliser un trajet inférieur à 2 km ou un trajet réalisable en transports en commun (ligne régulière ou scolaire).
- 5.** Le jour-J, l'usager doit être prêt 5 minutes avant l'heure du rendez-vous et à l'endroit convenu. Le conducteur ne doit pas sortir de son véhicule (sauf pour aider l'usager à monter dans le véhicule et l'attacher). Les retards répétés seront sanctionnés.
- 6.** Dans le cas où l'usager souhaite annuler ses trajets, il doit appeler au plus tôt la centrale de réservation. En cas d'annulation tardive (la veille après 12h) ou non présentation au rendez-vous, l'usager devra régler ce trajet auprès du conducteur lors de sa prise en charge suivante. A partir de 3 annulations hors délai sans raison médicale : suspension temporaire de 1 mois.
- 7.** En cas de retard du transporteur, l'usager ne doit pas s'éloigner du point de prise en charge, prévenir la centrale de réservation qui avertira le conducteur et trouvera une solution au plus vite.
- 8.** Chaque usager doit être patient, courtois et respectueux avec le personnel du service de TAD et les autres usagers. Tout comportement inapproprié sera sanctionné par un avertissement, une suspension temporaire voire une exclusion.
- 9.** Le règlement détaillé est disponible sur demande ou sur le site internet de Bugey-Sud. À tout moment, la communauté de communes Bugey-Sud se donne le droit d'y apporter des modifications.
- 10.** Les informations recueillies lors de l'inscription au service sont enregistrées dans un fichier informatisé et sécurisé, et font l'objet d'un traitement informatique destiné à organiser les courses, évaluer le fonctionnement du service et informer les usagers si nécessaire. Conformément à la loi Informatique et Libertés de 1978 et au Règlement Général de Protection des Données Personnelles de 2018, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant en contactant la communauté de communes Bugey-Sud.